

PROGRAMME DE FORMATION

Contrôles périodiques règlementaires des Équipements de Protection Individuelle Harnais antichute, des échelles, des escabeaux, des Plates-formes Individuelles Roulantes et des échafaudages roulants, des élingues textile et matériel électroportatif

Public concerné :

Toute personne désignée pour le contrôle et la réception des Équipements de protection individuel et collectif.

Pré requis :

Savoir lire, écrire et parler la langue française.
Aptitude médicale en cours de validité et sans restriction.

Moyens Pédagogiques, techniques et d'encadrement :

Salle de formation équipée d'un vidéoprojecteur. Supports de formation formateur et stagiaire, fascicules stagiaires, une grille d'évaluation pratique, une grille d'évaluation théorique, mises en situation pratique avec EPI et matériel des stagiaires et du formateur.

Formateur qualifié et expérimenté dans le domaine de la prévention des risques.

Durée et nombre de stagiaires :

1 jours (9 heures)
2 à 5 personnes maximum

OBJECTIFS :

- Connaître les notions fondamentales des vérifications des EPI et EPC
- Vérifier des EPI anti chute comme le demande le code du travail dans les articles R4323-99 à R 4323-103 et selon la réglementation de septembre 2004 sur l'utilisation des échelles, escabeaux, ainsi que les « PIRL ».
- Réaliser la vérification des élingues textiles
- Réaliser la vérification réglementaire sur le matériel électroportatif type disqueuse, perceuse, ...

CONTENU :

Module théorique

Le risque en hauteur
Le contexte réglementaire
Les échafaudages (types/normes)
Qui peut monter un échafaudage, utiliser un moyen d'accès ou un poste de travail ?
Technologie des structures
Règles de stabilité
Statistiques accidents
Textes réglementaires
« PIRL »
Utilisation et mise en œuvre des matériels
Avant le montage
Pendant le montage
Après le montage
Levage et démontage
Electroportatif vérification de la conformité
Elingue textile

Module pratique

Mise en place du harnais de sécurité

Communiquer/ rendre compte

Apprécier la qualité des EPI et EPC contrôle documentaire et VGP

Exercices de vérifications de premier niveau

Descriptif du PV de contrôle et réception

SUIVI ET EVALUATION :

Évaluation des connaissances théoriques et pratiques. Délivrance d'une attestation de fin de formation avec avis.

PERIODICITE :

La périodicité du recyclage est déterminée par l'employeur.

Référence : TVXH025

Pour les dates, les lieux et les tarifs, veuillez nous contacter.